



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ D'AMHERST



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608-25 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 608-25 relatif sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

QUE le règlement peut être consulté au bureau municipal, au 124, rue Saint-Louis sur les heures d'ouverture normales ainsi que sur le site internet de la Municipalité ;

QUE ce règlement est entré en vigueur le 21 septembre 2026.

DONNÉ à Amherst, ce 23 septembre 2026.

Jérémie Vachon, urbaniste
Directeur général et greffier-trésorier